

Robco Trans BV
Industrieweg 73

2260 Westerlo

Anvers, 18/02/2025

Numéro de police 7B61033

Attestation d'assurance

La soussignée, Compagnie d'Assurances Générales, Baloise Belgium SA, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, déclare par la présente que Rovetra SA et coassuré Robco Trans BV a souscrit une police Responsabilité Civile Entreprises sous le numéro de police 7B61033, et ce pour les garanties et capitaux mentionnés ci-dessous.

Garanties assurées

Responsabilité civile en cours d'exploitation: par sinistre

| | |
|---|------------------|
| Dommages corporels et matériels confondus y compris | 2.500.000,00 EUR |
| - Dommages immatériels consécutifs | 1.500.000,00 EUR |
| - Troubles anormaux de voisinage (pas de report contractuel) | 1.500.000,00 EUR |
| - Dommages purement immatériels | 250.000,00 EUR |
| - Dommages matériels causés par incendie, fumée, explosion et eau | 1.500.000,00 EUR |
| - Atteinte à l'environnement accidentelle | 1.500.000,00 EUR |

Dommages aux biens confiés

50.000,00 EUR au maximum par sinistre

Responsabilité civile après livraison de produits et après exécution de travaux: par sinistre et par année d'assurance

| | |
|---|------------------|
| Dommages corporels et matériels confondus y compris | 2.500.000,00 EUR |
| - Dommages immatériels consécutifs | 1.500.000,00 EUR |
| - Dommages matériels causés par incendie, fumée, explosion et eau | 1.500.000,00 EUR |
| - Atteinte à l'environnement accidentelle | 1.500.000,00 EUR |

Activités assurées

Transport national et international pour le compte de tiers; Principalement couvert, transport de décharges et de conteneurs, peu de vrac; Transport limité de déchets toxiques pour la Région wallonne ; Chargement et déchargement des bateaux de navigation intérieure; Commerce de produits finis (y compris les aliments pour animaux), uniquement achat et vente sans transformation. Ces produits sont importés d'Europe.

coassuré: Robco Trans, industrieweg 73, 2260 Westerlo

Activité: transport (transport routier)

Période assurée

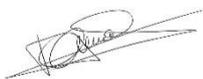
Le contrat d'assurance est en vigueur et les primes y afférentes sont régulièrement payées.

La présente attestation est valable jusqu'au 01/01/2026 et est émise sous réserve d'annulation ou de suspension pour des raisons reprises dans les Conditions Générales de la police.

La présente attestation d'assurance est établie à titre d'information et ne modifie en rien les garanties ou limites assurées dans le cadre du contrat d'assurance ni les droits et obligations respectifs des parties.

Fait à Anvers, 18/02/2025

Avec nos meilleures salutations.



Christophe Hamal
CEO Baloise